Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260609-D018_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2026

N°D018/2026

Le 09 juin deux mille vingt-six, à 14 heures, le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

Membres présents :

Mme Mary COXALL PHILIPPE, M. Mickaël KERNEIS, M. Roger LARS, Mme Christine LASTENNET, M. Joseph LE MEROUR, Mme Fanchon LE MONZE, Mme Mathilde PAILLOT POULIQUEN, M. Jean-Paul RIVASSEAU, Mme Geneviève TANGUY

Membre absents et excusés :

M. LEZENVEN Jean Michel

OBJET :

Cotisation EPAGA 2026

Date de convocation :

02/06/2026

Membres en exercice :

10

Nombre de participants :

09

Nombre de votants :

09

La participation demandée à la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime au titre de l'année 2026 est de 51 650,46 € :

50 603,48 € au titre du collège des EPCI et 1 046,98 € au titre du collège des producteurs d'eau = 51 650,46 €

Pour information, le montant de la participation en 2025 était de 30 503,23 €.

Les membres du bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuvent le versement du montant de la cotisation à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA) au titre de l'année 2026 tel que décrit ci-dessus,
- Autorisent le Président à inscrire la dépense correspondante aux budgets « Administration Générale » et « Eau ».

Pour copie certifiée conforme
Le Président,
Mickaël KERNEIS

